

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal Du 08 octobre 2020 à 20 heures 30

Date de la convocation : 2 octobre 2020

Présents : Isabelle PILLON maire, Alain ALBUCHER, Philippe BRAGEOT, Adeline LACHAPELLE, adjoints, Aurélia FILET, Patrick REBEYROLLE, Jean-Jacques REBEYROLLE, Nolwenn ROUSSEAU

Absents avec procuration : Stéphane CHARRIERE (procuration donnée à Alain ALBUCHER), Pierre-Valéric KLEIN-PAUVERT (procuration donnée à Isabelle PILLON)

Absente excusée : Daisie BOUYER

Secrétaire de séance : Nolwenn ROUSSEAU

Madame Nolwenn ROUSSEAU est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Madame Nolwenn ROUSSEAU procède à l'appel.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le précédent compte-rendu de la réunion du 30 juillet 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2020-38 Délégués des commissions de la CDC du Pays Foyen : Sport, Eau et Assainissement

Madame le Maire informe le conseil que suite aux élections et à l'installation du nouveau conseil communautaire, il convient de désigner des élus pour représenter la commune aux commissions Sport et Eau Assainissement, de la Communauté de Communes du Pays Foyen :

Après en avoir discuté, le conseil nomme :

- SPORT : **Madame Isabelle PILLON, Monsieur Alain ALBUCHER**
- EAU et ASSAINISSEMENT : **Madame Isabelle PILLON, Monsieur Jean-Jacques REBEYROLLE**

Suite à la précédente délibération du 30 juillet 2020, il est rajouté à la commission :

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : **Madame Adeline LACHAPELLE**

2020-39 Délibération avenant de l'arrêté de création de Régie pour ouverture de compte bancaire DFT (Dépôt Fonds au Trésor)

Madame le Maire informe le conseil qu'en raison de la fermeture de la Perception de Sainte Foy la Grande à la fin de l'année 2020, il est nécessaire de prendre une délibération avenant à la délibération de création d'une Régie en date du 20 janvier 2010, pour suppression de cette Régie et ce afin d'ouvrir un compte bancaire DFT (Dépôt de Fonds au Trésor).

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du 20 janvier 2010 autorisant la création de la régie de recettes pour la commune de Ligueux ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide que la suppression de cette régie prendra effet à la date de la présente délibération.

2020-40 Délibération adressage

Suite à la décision par délibération du 9 juillet 2020, de mettre en place le projet d'adressage pour la renumérotation des adresses sur la commune,

Madame le Maire informe le conseil qu'aucun autre devis que celui de La Poste n'a pu être demandé, à défaut de contact.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le devis de La Poste concernant :

l'aide à la dénomination et à la numérotation des voies : Audit et Conseil pour 600 € HT, Projet d'adressage pour 300 € HT

et l'accompagnement à la communication citoyenne : réunion avec support de présentation pour 500 € HT soit un total HT de 1 400 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis de La Poste est accepté, pour un montant de 1 400 € HT.

Transfert des pouvoirs de Police Spéciale du Maire au Président de la Communauté de Commune du Pays Foyen

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de se prononcer sur la question du transfert des pouvoirs de Police Spéciale du Maire au Président de la CDC du Pays Foyen.

Le Maire à six mois à compter de l'élection du Président de l'EPCI pour s'opposer s'il le souhaite à ce transfert.

Après discussion, Madame le Maire décide de prendre un arrêté d'opposition au transfert automatique des pouvoirs de Police Spéciale du Maire au Président de la CDC du Pays Foyen.

2020-41 Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de l'Atelier 104

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 1er septembre 2020, l'association Atelier 104 sollicite la désignation d'un représentant au Conseil d'administration de ladite association.

Après en avoir discuté, le conseil nomme : Madame Isabelle PILLON pour représenter la commune.

2020-42 Vote devis achat tapis hall d'entrée Mairie

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal deux devis pour l'achat d'un nouveau tapis pour le hall d'entrée de la mairie.

Devis présentés :

Ets Bureau Partner pour un montant de 142,18 € HT soit 170,62 € TTC

Sté ZEP pour un montant de 236,93 € HT soit 284,32 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis de Ets Bureau Partner est accepté, pour un montant de 170,62 € TTC.

2020-43 Vote devis achat Drapeaux

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal deux devis pour l'achat de nouveaux drapeaux en remplacement des drapeaux Français et Européen à la Mairie et des six petits drapeaux du monument aux morts.

Devis présentés :

Ste SEDI pour un montant de 120,00 € TTC

Sté FABREGUE pour un montant de 142,02 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis de Ste SEDI est accepté, pour un montant de 120,00 € TTC

2020-44 Vote devis achat défibrillateur

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que selon Décret N° 201861186 du 19 décembre 2018, les ERP (Etablissements Recevant du Public) devront avoir installé un défibrillateur automatisé externe au plus tard le 1er janvier 2021.

Madame Le Maire présente trois devis pour l'achat d'un défibrillateur automatisé externe.

Devis présentés :

Sté Defibril avec maintenance pour un montant de 1 260,00 € TTC

La Médicale de Guyenne avec maintenance automatique pour un montant de 1 820,00 € TTC.

BERGERAC Médical avec maintenance pour un montant de 1 572,60 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis de la Sté Defibril est accepté, pour un montant de 1 260,00 € TTC.

Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean-Louis Chaboissier demeurant à Marmande, a fait don à la commune d'un Lutrin qu'il a confectionné dans les années 80.

Il a été procédé à la rédaction d'un arrêté d'acceptation de don.

Le Lutrin a été installé dans l'église Notre Dame.

Demande de mise à disposition d'un local par l'association Acca : Philippe BRAGEOT a procédé à l'estimation du coût des travaux d'aménagement d'un local pour l'association ACCA dans le local de l'association Ligueux en Fête, le coût des travaux est estimé à la somme de 1 400 euros environ. Cette estimation ne tient pas compte de la main d'œuvre et du temps nécessaire pour les travaux qui seraient effectués par l'agent municipal.

Il nous informe par ailleurs d'une difficulté concernant la puissance électrique pour l'usage de plusieurs congélateurs.

Adeline LACHAPELLE fait part au Conseil Municipal de ce qu'un dossier a été déposé auprès du Département, par un adolescent de la commune concernant le "Budget participatif", pour la création d'un espace de jeux/pique-nique pour petits et grands et lieu de rencontre intergénérationnelle.

Ce dossier est à l'étude de faisabilité auprès du Département.

Suite au cambriolage intervenu cette semaine sur la commune, Madame le Maire a pris contact avec l'Adjudant Chef Vilain de la BTA de Pineuilh, afin d'envisager la mise en place du dispositif "Voisins Vigilants".

Tous les comptes-rendus des réunions extérieures sont consultables en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.